



59 av. Marcel Cerdan
69100 Villeurbanne
Tél : 06 95 89 22 26
mail : contact@cktsv.fr
web : www.cktsv.fr

Information reprise CKTSV PLAN DE REPRISE

A Villeurbanne le 01 Juin 2020

Objet : information reprise CKTSV suite à la pandémie COVID

Préconisations applicables à partir du 2 juin 2020

L'annonce faite par le Premier Ministre d'un début de déconfinement le 11 mai, et la possibilité offerte « de pratiquer une activité sportive individuelle en plein air, en dépassant la barrière actuelle du km, et bien sûr en respectant les règles de distanciation physique » nous permet la reprise de l'activité Canoë Kayak dans les conditions énumérées ci-dessous.

Mise à jour suite au Décret n°2020-663 du 31 mai 2020

Notre structure est affiliée à la FFCK et Sports de pagaie. L'affiliation entraîne l'obligation pour le CKTSV de respecter un certain nombre d'obligations à l'égard de la fédération à laquelle elle est affiliée dont les règles dictées par celle-ci.

Règles complètes :

<https://www.ffck.org/2020/05/07/reprise-de-nos-activites/>

1/ Affichage sur le tableau du local :

- Affiche-Pratiquants-FFCK-07-05-2020.pdf
- Affiche-Institutionnelle-FFCK-05-07-2020.pdf
- Se-laver-les-mains.pdf
- Se-couvrir-le-nez-et-la-bouche-quand-on-tousse-ou-éternue.pdf

2/Synthèse des principales mesures :

- Distanciation physique
 - o 1m entre chaque personne, 4m² par personne y compris sur l'eau
 - o Pratique associative en embarcations individuelles
 - o Techniques de navigation et de sécurité adaptées aux participants
- Application gestes barrières
 - o Masque porté en dehors de la pratique
 - o Points de lavage, gels hydroalcooliques à disposition
 - o 4 personnes maximum dans le local
- Limitation brassage des individus
 - o Limiter la présence à la navigation
 - o Transport avec les mêmes personnes à l'aller et au retour
- Nettoyage / désinfection des matériels et locaux
 - o Attribution individuelle de matériel aux adhérents (pas d'échange de matériel)
 - o Utilisation du matériel personnel en priorité
 - o Protocole de nettoyage (désinfection) après utilisation
 - o Stockage du matériel pendant 6 jours sans réutilisation
- Information et communication



59 av. Marcel Candan Tenue de registres de traçabilité
69100 Villeurbanne
Tél : 06 95 89 22 26
mail : contact@cktsv.fr
web : www.cktsv.fr

villeurbanne

3/ Accueil

TOUTE PERSONNE AYANT UN SYMPTÔME OU EN CONTACT AVEC UN MALADE NE DOIT PAS VENIR

- Les pratiquants autonomes qui ont accès au club sont sous la responsabilité des dirigeants de la structure.
- Accès au local par 4 personnes maximum, les autres attendant à l'extérieur.
- Récupération du matériel de navigation, puis désinfection des mains à la sortie du local
- Utilisation des embarcations individuelles
- Groupe de 10 personnes maximum
- Inscription obligatoire sur le registre de traçabilité (registre conservé 1 mois)

4/ Transport

- Transport individuel, port du masque obligatoire
- Nettoyage du véhicule à la charge du propriétaire

5/Navigation

- Groupe de 10 personnes maximum
- Distanciation de 1 m entre chaque personne
- Doubler la distanciation physique face au vent
- Pratique sur des parcours reconnus, définis par le responsable de la structure et d'un niveau adapté aux participants

5/Rangement

- Rinçage de tous les équipements avant rangement
- Etiquetage des équipements utilisés (date d'utilisation) afin de respecter le stockage de 6 jours

6/Coût des sorties

- Effectuer les fiches sorties habituelles, en optimisant les véhicules.